



MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05 juin 2026 à 13 h 00

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin à 13 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, sous la présidence de Monsieur Christian HENRIET.

Date de convocation : le 26 mai 2026

Étaient présents : Mesdames LEGER Marielle, CHOYEAU Françoise, REY Pascale, GUILLON Cathy, HAY-QUILLET Virginie, Messieurs HENRIET Christian (Maire), GABORIAU Sébastien, GUILMINEAU Christian, GUIGNARD Florent, CHARNOLÉ David et GRAULIER Laurent

Étaient excusés : Messieurs PHELIPEAU Grégoire et BARDE Mickaël Mesdames RAVARD Alexandra et CHABIRAND Fanny

Était secrétaire : Monsieur GRAULIER Laurent

Votants : 11 votants

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 mai 2026
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Décisions du Maire
4. Élection des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales
5. Questions et informations diverses

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 mai 2026

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 11 mai 2026.

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité (11 pour) le procès-verbal de la séance du 11 mai 2026 tel qu'il a été rédigé.

2. Désignation du secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-21 ;
Il est décidé de nommer Monsieur GRAULIER Laurent, secrétaire de séance.

Début du conseil municipal à 13 h 00, le quorum étant atteint.

3. Décisions du Maire

Conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses compétences propres. Il informe l'Assemblée des actions administratives et opérationnelles en cours, rappelle les projets prioritaires de la commune et fait état des démarches réalisées pour assurer le bon fonctionnement du service public. Les décisions présentées sont celles relevant de sa compétence, telles que la signature de contrats ou l'engagement de dépenses courantes. Le Maire répond aux questions des élus et précise les prochaines étapes concernant les dossiers en cours, afin d'assurer la transparence et la traçabilité des actions de la commune.

4. Élection des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers présents. En application de l'article R133 du code électoral, Monsieur le Maire désigne les représentants du bureau électoral. À savoir, Monsieur HENRIET Christain en qualité de président, Messieurs GUIGNARD Florent et CHARNOLÉ David en tant que conseillers municipaux les plus jeunes ainsi que Mesdames REY Pascale et CHOYEAU Françoise en qualité de conseillères municipales les plus âgées. Monsieur le Maire rappelle les modalités du scrutin du jour puis appelle chaque conseiller à venir voter devant l'urne déposée devant lui. Après dépouillement du 1^{er} tour de vote, Messieurs HENRIET Christian,

GUILMINEAU Christian et Madame GUILLON Cathy sont élus et acceptent leur fonction de délégués titulaires. Monsieur le Maire procède donc à un nouvel appel des membres présents afin d'effectuer un second vote concernant les délégués suppléants. À l'issue du dépouillement, Monsieur GABORIAU Sébastien ainsi que Mesdames LEGER Marielle et HAY-QUILLET Virginie sont élus et acceptent leurs fonctions de délégués suppléants. Monsieur le Maire procède à la clôture du procès-verbal qui sera signé par les membres du bureau.

5. Questions et informations diverses

Prochain conseil municipal

Monsieur le Maire informe les conseillers de la date du prochain conseil municipal, à savoir le lundi 15 juin 2026 à 19 h 30.

Fin de Séance à 13 h 30

2026_06_05_01 Élection des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales

Le Secrétaire de séance,
GRAULIER Laurent



Le Maire,
Christian HENRIET

